

SÉCURITÉ ■ L'armement de la police municipale pourrait être obligatoire

Plusieurs maires ont déjà armé leur police

Alors qu'un rapport parlementaire, présenté hier au Premier ministre, propose de rendre l'armement de la police municipale obligatoire (lire aussi en page 39), plusieurs communes du Cher sont déjà équipées.

C'est le cas de Bourges, par exemple, où, depuis le 1^{er} janvier, les policiers municipaux possèdent une arme de poing. « C'est une décision qui a été réfléchie, assure Philippe Mercier, adjoint au maire délégué à la sécurité. J'ai considéré qu'il fallait sécuriser le travail de la brigade de soirée et nous avons finalement décidé d'étendre les moyens au travail en journée. » À terme, tous les agents seront équipés ; si ce n'est pas encore le cas, c'est parce que la formation est longue.

Un outil de « prévention »

Pour l'instant, dans la cité berruyère, aucun agent n'a dû faire usage de son arme. « C'est plutôt un outil de prévention et de sécurisation des policiers », poursuit Philippe Mercier.

Mais l'armement des forces de l'ordre n'est pas ré-



SÉCURITÉ. À Bourges, les policiers municipaux sont armés depuis le 1^{er} janvier. PHOTO D'ILLUSTRATION

servé aux villes, certains maires de zone rurale ont mis en place le dispositif, parfois même depuis longtemps. À Aubigny-sur-Nère, c'est le cas depuis 1983. À Sancoins, cela fait seulement un an que l'unique policier municipal est armé. « Cela a été fait pour sa sécurité personnelle, avec tout ce que l'on voit, même à la campagne, précise le maire, Pierre Guiblin. Mais il ne s'en est jamais servi, et je ne l'encourage pas à le faire. »

Parmi les autres propositions du rapport parlementaire, un travail commun entre les différents services de sécurité est préconisé. Pour le colonel Rudy Gaspard, commandant du groupement de gendarmerie du Cher, c'est une pratique déjà mise en place dans le département. « Travailler avec la police municipale est déjà intégré dans notre démarche, confirme-t-il. Dans certains endroits, comme à Mehun-sur-Yèvre ou Saint-Amand, il

existe même des patrouilles mixtes de gendarmes et policiers municipaux. Cependant, dans le Cher, le secteur géré par la gendarmerie n'est pas révélateur du contexte national car il y a peu de polices municipales. »

Une décision prise au moment des attentats

C'est tout de même le cas à Saint-Amand, où les agents municipaux sont armés depuis le mois d'avril. « Cela a été décidé au moment des attentats, se souvient le maire Thierry Vinçon. Avant ce contexte de crise, je n'étais pas trop d'accord mais à partir du moment où le danger a été effectif et imminent, il a fallu protéger nos forces de sécurité. » Dans la ville, les moyens ont fortement augmenté depuis 2009 au moment de la création d'un conseil local de prévention de la délinquance. D'un agent à ce moment-là, ils sont passés à dix. Mais le maire l'assure : « La police municipale poursuit ses missions de proximité, auprès des citoyens, c'est son principal rôle. » ■

Chloé Gherardi

chloe.gherardi@centrefrance.com